

## Bon sport / loisirs

---

Depuis 2017, Viv'ARTI Bretagne souhaite favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives par les salariés, les artisans et commerçants.

### **Cadeau de Viv'ARTI Bretagne :**

- **Aide de 15 €** pour la pratique d'activités culturelles et sportives

### Comment ça marche ?

#### **Critères d'attribution :**

L'aide aux activités culturelles et sportives est accordée aux bénéficiaires de Viv'ARTI pour :

- l'adhésion à un club culturel et/ou sportif (*permis de chasse, de bateau et carte de pêche exclus*)
- une activité annuelle (*abonnement mensuel, activité ponctuelle, et participation occasionnelle à un événement, forfait ski, cartes multi-entrées exclus*)
- uniquement à destination des actifs de l'Artisanat et du Commerce de proximité (*ayants-droit exclus*)
- une demande d'aide par année civile
- aide de 15 €
- justificatif à fournir au 15 octobre (*attestation fourni par le club*)



Pour l'année 2018, vous avez jusqu'au 15 octobre 2018 pour adresser votre demande.

- **Attestation du club à renvoyer à Viv'ARTI avant le 15 octobre**

---

### **Pour en savoir plus :**



- Viv'ARTI Bretagne : Hélène CONORT 06.72.54.42.16 ou [contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org)